



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



Contact : Ville de Saint Denis

Porteur du projet : Guillaume CATILLON, chargé de mission (cabinet du maire)

Tel : 01 49 33 71 38

Titre : Le management environnemental et solidaire de l'administration de Saint-Denis.

Avant de mettre en place une démarche Agenda 21 local, la municipalité veut du poids à sa démarche, avec la mise en place d'un système de management environnemental et l'obtention d'une certification ISO 14 001. Les dimensions sociales ne sont, pour autant, pas absentes de la politique de développement durable de la Ville, qui parle de management environnemental et solidaire. Tant la refonte des marchés publics que la politique de coopération décentralisée ont placé la solidarité sociale au cœur de l'action municipale.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

L'approche globale du développement durable de la ville intègre le management interne de la mairie, la gestion du territoire et la coopération décentralisée. En interne, cette démarche s'est traduite par une intégration, au sein des marchés publics, de clauses environnementales, sociales et éthiques. On peut citer les marchés suivants : bois (bois issu de forêts gérées durablement et prenant en compte le sort des populations), prestations traiteurs, portages de repas à domicile et cantines scolaires (produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique), papier (papier recyclé, ramassage et tri par des personnes travaillant au sein d'un centre d'aide par le travail), structures ludiques (constructions en bois certifié et jeux accessibles aux handicapés)...

La ville a fortement impulsé le développement de l'économie solidaire, avec la création du réseau REALISE (REseau Associatif Local pour l'Innovation et la Solidarité pour l'Emploi), en partenariat avec le Secrétariat à l'Economie Solidaire puis avec la Direction Interministérielle à l'Economie Sociale et Solidaire (DIESS). Ce réseau a pour objet l'intégration des principes de l'économie solidaire et du respect de l'environnement. On peut citer les partenariats avec les associations et entreprises coopératives suivantes : Territoires (coopérative de produits issus de l'agriculture biologique), Apij'bat (entreprise d'insertion spécialisée dans le second œuvre bâtiment et la menuiserie), Femmes actives ou une coopérative de traiteurs travaillant avec des produits bio.

Dans le domaine de la coopération décentralisée, la ville soutient un projet de développement rural durable au Mali, en partenariat avec Montrem, une association de migrants maliens. Ce projet s'ajoute à l'action de la ville dans la promotion des principes du commerce équitable.

Enfin la ville a développé au travers de différents programmes (Feat, Life, Pec) une stratégie environnementale, qui doit aboutir à la certification ISO 14 001 en 2005.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————>

2/ La gouvernance :

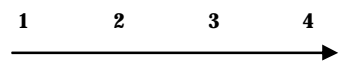
La Ville a créé un pôle développement durable, cellule de veille administrative, boîte à idées et lieu de concertation. Il comprend l' élu délégué au développement durable, un membre de la direction générale, le chargé de mission du SME, le chargé de mission comptabilité environnementale, les référents environnement des directions, un membre de la direction de la communication, un membre du cabinet du Maire.

En interne, l'enjeu est d'enclencher une dynamique impliquant tout le personnel et suscitant l'émergence de correspondants environnement au sein de chaque direction. A travers des entretiens individuels, toutes les directions ont été entendues sur les modalités de leur travail et les améliorations qu'elles peuvent y apporter (bruit, déplacements, déchets...). Pour assurer la transparence du projet et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, un comité de pilotage a été créé, réunissant les porteurs du projet au sein de la mairie (élus et administration), des habitants membres des conseils de quartiers, des partenaires institutionnels (ADEME, DRIRE, ARENE...), des associations ainsi que des entreprises présentes sur le territoire. Ainsi, dans le domaine des économies d'énergie, une convention de partenariat entre la ville et EDF est en cours pour une étude sur la maîtrise des flux énergétiques.

Dans le domaine de la démocratie participative, la ville a installé des conseils de quartier avec un budget participatif (primée par la Fondation de France en 2000 pour sa politique en matière de démocratie participative). On note aussi organisation d'une « conférence du consensus » pour associer les habitants à la résolution des nuisances causées par une installation classée (équarrissage et fonte d'os de boucherie) et éviter le syndrome « Nimby ». L'ensemble des parties prenantes y a été convié : région, associations, personnes morales, citoyens,

élus et un médiateur. Cette conférence a permis une co-élaboration de l'aménagement du quartier pour diminuer les nuisances.

Note d'évaluation par le jury



3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

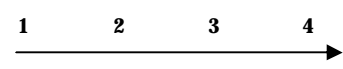
C'est sur le projet de certification ISO 14 001 que la municipalité a déployé ses efforts de mobilisation et de partenariat, avec la mise en place des projets FEAT, LIFE et PEC, construisant les bases du système de management environnemental.

Le projet FEAT est ciblé sur l'étude des flux financiers impliqués dans les politiques publiques et leurs usages en terme d'impacts économique, écologique et sociétal. D'où l'importance pour la ville de connaître toutes les actions menées ayant une incidence sur l'environnement. Cet état des lieux a porté sur les points suivants : le recensement des sources ayant un impact environnemental significatif et la description de critères permettant d'évaluer ces impacts ; l'analyse de la conformité de la Ville aux exigences législatives et réglementaires ; l'analyse des plaintes et des demandes des personnes externes à la Ville ; l'examen des pratiques des services et procédures existantes en matière de management environnemental ; le suivi des sous-traitants, fournisseurs, entrepreneurs, achats... ; l'analyse des incidents survenus sur le territoire ayant un impact environnemental. Saint-Denis a été auditée en octobre 2003 par la Commission Environnement du Conseil de l'Europe pour son programme de comptabilité environnementale.

Le projet LIFE Environnement a permis via un financement européen d'établir un outil de suivi et d'évaluation globale des dépenses générées par les collectivités locales. La méthode a permis de répertorier les actions qui ont un impact sur l'environnement, de les classer par domaine (eau, déchets, espaces verts, achats éco-responsables, sols et sous-sols) et d'établir une classification par objectif (protection des ressources, protection de l'homme, santé publique, amélioration de la qualité de vie).

La démarche a été pérennisée avec la conception d'un Plan Environnement Collectivité de l'ADEME. Saint-Denis a participé à la rédaction du guide ISO 14 001 pour les collectivités locales au sein de l'AFNOR. La certification ISO 14 001 devrait aboutir en 2005.

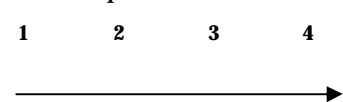
Note d'évaluation par le comité d'expert



4/ Le caractère novateur de la démarche :

C'est la conjugaison des programmes de management développement durable qui fait l'intérêt de la démarche de Saint Denis. Verdissement de l'administration, éco-responsabilisation des marchés publics, Plan Environnement Collectivité, normalisation des politiques publiques, économie solidaire... sont autant de programmes novateurs intégrés.

Note d'évaluation par le comité d'expert



5/ Les acquis effectifs :

Stratégie de management environnemental « complète », avec une recherche d'effets cliquets (environnement, comptabilité, renouvellement urbain, solidarité, économie d'énergie) dont les responsables PEC et SME sont encadrés par l'élu. Le dispositif de suivi de la stratégie et des résultats est fonctionnel.

Note d'évaluation par le comité d'expert



SCORE FINAL: /20

COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....